

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Note de synthèse : 21/03/2019  
 Extrait : 28/03/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31  
 Présents : 23  
 Votants : 30

Délibération :  
**N° DEL\_2019\_028**

**OBJET :**  
 Évolution du dispositif de vidéoprotection de la ville de Rive-de-Gier et demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2019.

### Séance du 27 mars 2019

#### Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

#### Etait absent :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

#### Avai(en)t donné pouvoir :

M. Philippe JASSERAND à Mme Geneviève FAVERGEON, Mme Corinne DOTTO à Mme Virginie DELMARRE, M. Serge ODIN à M. Gérard OCTROY, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Catherine TISSIER à Mme Colette MARCHAND COGNET, M. Jean POINT à M. Vincent BONY, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Louis VALENTE

#### Contenu :

Au cours des dernières années, la Ville a connu des agressions et des actes d'incivilité dans les espaces publics, entraînant des dommages aux biens importants et des atteintes aux personnes insupportables.

À la lumière de ces événements, un diagnostic de sûreté réalisé par un cabinet indépendant a été mené en lien avec les différents acteurs de l'espace public (les services de la Ville et la Police Nationale).

Ce faisant, le développement des outils de vidéoprotection a été admis comme un élément permettant de concourir à la prévention de la délinquance et à la sécurité publique.

La présente proposition de délibération a pour objet d'acter le principe de développement du système de vidéoprotection sur la voie publique sur certaines zones de la Ville.

La mise en œuvre de ce dispositif a en effet pour objectif la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, dans des lieux exposés à des risques d'agression, de vol ou de dégradations.

Dans les lieux surveillés, pourront être installées des caméras permettant d'enregistrer et de stocker des images ainsi que de répondre aux éventuelles réquisitions judiciaires.

En cas de nécessité, un dispositif de visionnage en direct des images est prévu.

Enfin, l'évolution du système de vidéoprotection est conditionnée à une autorisation préfectorale après dépôt d'un dossier descriptif et validation de la Commission Départementale des systèmes de vidéosurveillance.

Dans ce cadre, selon le Code de la Sécurité Intérieure (articles L. 223-1 à L. 223-9 et L. 251-1 à L. 255-1), cette autorisation peut prescrire que les agents individuellement désignés et dûment habilités des services de police sont destinataires des images et enregistrements. Elle précise alors les modalités de transmission des images, d'accès aux enregistrements et de leur protection ainsi que la durée de conservation des images, sans préjudice des nécessités de leur usage pour les besoins d'une procédure pénale.

#### Point financier :

Sur le plan financier, l'enveloppe prévisionnelle globale de l'investissement pour six caméras dans les zones Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) est estimée à 85 330,00 € TTC. L'État, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), peut prendre en charge une partie du montant des travaux (50,00 % maximum).

A ce titre, la Ville de Rive-de-Gier sollicite une subvention au taux maximal de 50,00 % du montant TTC du projet, soit 42 665,00 €.

#### Proposition :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver :

- le principe de développement du système de vidéoprotection urbaine ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal sur certaines zones,
- le plan de financement prévisionnel avec les différents partenaires ainsi que la demande de subvention ci-dessus exposée,
- et d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à signer les actes liés à cette installation et à cette demande de subvention.

#### **Le conseil municipal à la majorité:**

- approuve le principe de développement du système de vidéoprotection urbaine ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal sur certaines zones.
- approuve le plan de financement prévisionnel avec les différents partenaires ainsi que la demande de subvention ci-dessus exposée,
- autorise M. le Maire, ou son représentant légal à signer les actes liés à cette installation et à cette demande de subvention.

**Votant contre : 2**

**Ont signé au registre tous les membres présents,  
pour copie conforme,  
Le Maire,  
Conseiller Départemental,  
Jean-Claude CHARVIN**